



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018

DELIBERATION N°2018.00017

**GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE LA RICAMARIE, LE CHAMBON-FEUGEROLLES, FIRMINY, FRAISSES, ROCHE-LA-MOLIERE, SAINT-PAUL-EN-CORNILLON ET UNIEUX - CONVENTIONS A INTERVENIR AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE SEMENE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ONDAINE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 73

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 94

### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND représenté par Mme Hélène BRUYERE, Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 13 février 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180109-D20180001710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180213

M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Jean-Louis ROUSSET,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,  
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Enzo VIVIANI,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,  
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Siham LABICH

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Pascale MARRON, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christine ROUX,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND,  
M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018**

**GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE LA RICAMARIE, LE CHAMBON-FEUGEROLLES, FIRMINY, FRAISSES, ROCHE-LA-MOLIERE, SAINT-PAUL-EN-CORNILLON ET UNIEUX - CONVENTIONS A INTERVENIR AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE SEMENE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ONDAINE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, Saint-Etienne Métropole exerce la compétence assainissement.

Pour le transport et le traitement de leurs effluents les communes de La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses, Roche-la-Molière, Saint-Paul-en-Cornillon et Unieux dépendent du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO).

Le SIVO, constitué de 8 communes de Saint-Etienne Métropole (Caloire, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses, Roche-la-Molière, Saint-Paul-en-Cornillon et Unieux) et de la commune Saint-Ferréol d'Auroure, est un syndicat à la carte qui exerce deux compétences : l'assainissement collectif (adhésion de toutes les communes sauf Caloire qui n'a pas d'assainissement collectif sur son territoire) et la culture.

Compte tenu de l'adhésion à la compétence Assainissement de la commune de Saint-Ferréol d'Auroure, commune extérieure au périmètre de Saint-Etienne Métropole, la compétence assainissement collectif du SIVO a été maintenue en 2011.

Par délibération du 19 septembre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire Semène (CCLS), dont la commune de Saint-Ferréol d'Auroure est membre, a approuvé la prise de compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce transfert de compétence à la CCLS entraîne, conformément aux dispositions de l'article L.5214-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) le retrait de la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure du SIVO qui a pour effet le retrait de la compétence assainissement du SIVO.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2018, la compétence Assainissement est restituée à la Communauté de communes de Loire-Semène (pour la commune de Saint-Ferréol d'Auroure) et à Saint-Etienne Métropole (pour les communes du Chambon-Feugerolles, de Firminy, Fraisses, la Ricamarie et Saint-Paul-en-Cornillon).

Cependant, une partie des eaux usées de la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure se déversant dans le réseau de transport d'eaux usées de Saint-Etienne Métropole afin d'être traitée sur la station de traitement des eaux usées de Pertuiset, il convient de passer une convention avec la CCLS, afin de fixer les conditions de transport et de traitement des effluents de la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure sur les ouvrages de Saint-Etienne Métropole.

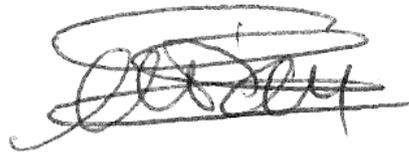
Par ailleurs, afin de préparer dans les meilleures conditions le transfert de la compétence assainissement du SIVO vers SEM, il est proposé de signer avec le SIVO une convention de gestion transitoire lui permettant de poursuivre la gestion du collecteur intercommunal de transfert et de la station d'épuration du Pertuiset pour une durée de 6 mois.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer :**

- **une convention avec la Communauté de Communes Loire Semène, afin de fixer les conditions de transport et de traitement des effluents de la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure sur les ouvrages de Saint-Etienne Métropole,**
- **une convention de gestion transitoire avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine pour la gestion du collecteur intercommunal de transfert et de la station d'épuration du Pertuiset pour une durée de 6 mois.**
- **les dépenses correspondantes seront imputées en section de fonctionnement du budget annexe Assainissement Collectif.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU